



Dossier de succession l'égalité et les délais

Par **christheliot**, le **15/02/2010 à 20:02**

Bonjour,

suite au décès de ma mère, mon père n'est pas presser voir n'a pas envie de s'occuper du dossier de succession. J'ai envoyée au notaire un l'avis de décès il y a déjà 4 mois. Que puis-je faire d'autre pour rester dans la l'égalité et les délais ?

Etant en conflit ouvert avec mon père je n'est pas les moyens financier de rentrer en conflit avec état.

Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **15/02/2010 à 20:24**

Bonsoir,

Le notaire ne vous a pas répondu ?

Si c'est le cas, prenez rendez-vous avec un notaire de votre choix. Ne vous contentez pas d'envoyer un certificat de décès.

En principe, une succession doit être close dans les six mois.

Cordialement.